



La diversité des milieux présents sur l'étang du Pourra explique sa richesse en espèces

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Prairies humides, marais, lagunes côtières ... Les zones humides étant tellement variées et leurs limites spatiales difficiles à repérer, que le législateur a souhaité les identifier plus clairement.

L'art. L211-1 du code de l'environnement définit les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Quels services nous rendent les zones humides ?

Une zone humide préservée et bien gérée remplit de multiples fonctions :

Rôle d'éponge par la contribution à la prévention contre les inondations (zones d'expansion des crues) et à l'atténuation des effets de la sécheresse (zones d'infiltration des eaux et de recharge de la nappe) ;

Réservoirs de biodiversité (lieux privilégiés pour la reproduction et/ou le développement de nombreuses espèces) ;

Fonctions épuratoires (captage de polluants, de matières en suspension, etc.) permettant d'améliorer la qualité de l'eau ;

Valorisation patrimoniale (culturelle, paysagère), **sociale** (loisirs, chasse, pêche) et **économique** (agriculture, tourisme).

Y a-t-il une réglementation en vigueur sur ces milieux ?

Les zones humides de Port-de-Bouc sont soumises à la réglementation s'appliquant à toutes les zones humides du territoire, au titre de la **Loi sur l'eau**. Cette dernière spécifie que les **travaux ayant un impact sur les milieux ou la sécurité publique** (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblaiement) sont contraints à :

Autorisation pour les zones humides > 1 ha ;

Déclaration pour les zones humides comprise entre 0,1 ha et 1 ha.

Les règlements du SAGE et du PLU, lorsqu'ils sont approuvés sur le territoire concerné, peuvent également encadrer les pratiques.

Vous souhaitez contacter la police de l'eau pour plus de renseignements ?

Direction départementale des territoires et de la mer (13),
Service de l'environnement –
04 91 28 40 40 –
ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr

Quelles pressions pèsent sur les zones humides de ma commune ?

Mitige des espaces naturels et fragmentation des corridors écologiques au niveau de la zone humide du Valentoulin (projet de contournement routier de Port-de-Bouc/Martigues, extension de l'urbanisation), impactant directement des espèces et habitats protégés ;

Présence de lignes très haute tension ayant un impact sur les oiseaux par collisions ;

Dérangements possibles d'espèces par la fréquentation et les usages, autour de l'étang du Pourra.

Attente de photo

Comment conserver les zones humides ?

En préservant ces milieux de toute **artificialisation** (altérant la perméabilité des sols et les continuités écologiques), par une meilleure anticipation de la croissance urbaine ;

En les inscrivant dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme en **zones A ou N** ;

En communiquant auprès du public pour le **sensibiliser** à la conservation de ces milieux ;

En gérant la **fréquentation** des sites de façon **responsable et maîtrisée** ;

En engageant des **travaux de restauration**, lorsque cela est nécessaire.

Quels types d'actions sont à préconiser sur ma commune ?

Concilier développement économique et préservation d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale ;

Préserver les zones tampons en bordure des zones humides pour maintenir les fonctionnalités des milieux ;

Canaliser la fréquentation autour de l'étang du Pourra sur des sentiers balisés.

Vers quels acteurs se tourner ?

Gestionnaire des zones humides situées en périmètre Natura 2000 :
Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues –
DI LIELLO Marion – 04 42 06 90 47 – marion.diliello@paysdemartigues.fr

Informations naturalistes sur les zones humides :
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA –
KABOUCHE Benjamin – 04 94 12 79 52 – benjamin.kabouche@lpo.fr

Où s'informer sur les zones humides de Port-de-Bouc ?

Dossier thématique disponible à l'adresse suivante : www.pole-lagunes.org/PAC-IZH

Les zones humides de Port-de-Bouc

Commune de Port-de-Bouc

Situées au sein du pôle économique de l'étang de Berre, à l'interface entre la métropole de Marseille et le secteur industriel de Fos-sur-Mer, les zones humides de Port-de-Bouc subissent de fortes pressions d'aménagement qui menacent leur durabilité...



46 ha soit
4 % de la superficie communale
 sont couverts par des zones humides
13 ha ne font pas l'objet d'un plan de gestion

L'inventaire des zones humides réalisé dans le secteur de l'étang de Berre (ECOSPHERE, 2012) s'appuie sur des prospections de terrain identifiant les zones humides au moyen de critères relatifs aux **habitats naturels et à la flore**, complétées par des **données pédologiques issues des cartes d'aptitudes des sols**. Cet inventaire réalisé à l'échelle départementale n'est pas exhaustif, surtout concernant les zones humides inférieures à 1 ha.

Le périmètre des zones humides défini dans l'inventaire n'a pas de valeur juridique directe, même si des jurisprudences précisent que ces éléments de connaissance ne peuvent être ignorés et doivent être pris en compte dans les études d'incidence des projets. C'est pourquoi, si des aménagements ou activités, prévus par la réglementation française, sont envisagés sur votre site, une **analyse plus approfondie est nécessaire**.

Pour trouver les données mises à jour, dirigez-vous vers le site internet

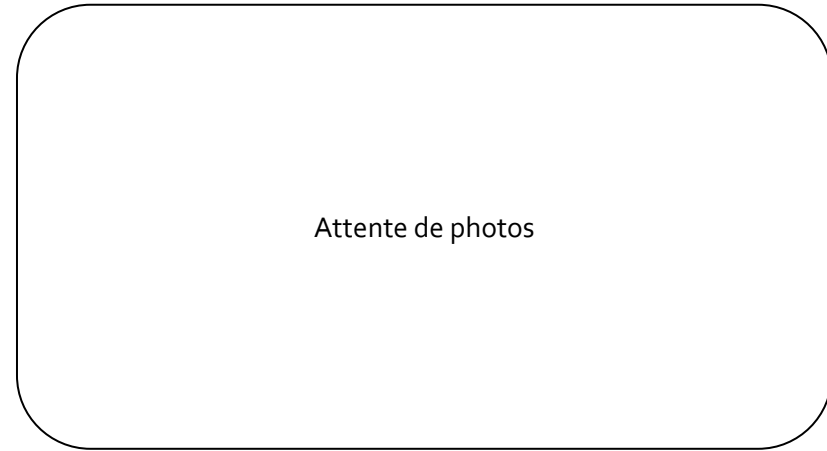
- Limite de commune
- Zone humide gérée
- Zone humide sans plan de gestion

Source: IGN scan 25, BD carto Carmen Etat des lieux 2012

Vous trouvez que les limites sont imprécises et qu'elles ne respectent pas la réalité de terrain ? Il est donc nécessaire d'affiner l'inventaire des zones humides à l'échelle parcellaire sur votre commune, en tenant compte des critères réglementaires de délimitation.

Quels milieux peut-on découvrir sur ces espaces ?

La nature des milieux qui compose les zones humides de la commune est variée. **Roselières, prairies humides, peuplements de tamaris, et prés salés** offrent une grande diversité de paysages.



Quelles espèces protégées abritent les zones humides de ma commune ?

Port-de-Bouc accueille de nombreuses espèces de grand intérêt patrimonial, parmi lesquelles se trouvent :



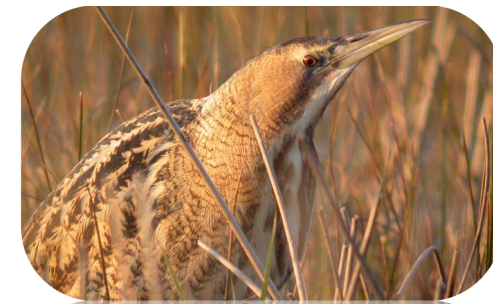
L'Agrion de Mercure*, observé dans le secteur de l'étang du Pourra



Le Pélobate cultripède, espèce particulièrement menacée



La très rare Crypside piquante



Le Butor étoilé*, espèce d'oiseau hivernante la plus remarquable



La Cistude d'Europe*, qui trouve refuge à l'étang du Pourra

* Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action pour sa sauvegarde